

LE REGLEMENT ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Inscription:

L'inscription pour tout type de cours, devra se faire au moins 4 semaines avant le début du cours. Au cas où l'inscription se ferait dans un délai plus court, nous vous prions de vous assurer de la disponibilité des places auprès de la secrétaire.

Toutes les zones du formulaire d'inscription doivent être remplies (en indiquant clairement le cours choisi, la date du début et le code du cours). Le formulaire dûment rempli doit être envoyé par e-mail, fax ou courrier au siège de l'école. On peut s'inscrire aussi à l'école même.

Au moment de l'inscription, il est nécessaire de verser un acompte d'une valeur de 30% du coût total du cours par virement bancaire. De plus, il est nécessaire de joindre une copie du reçu bancaire attestant que le virement bancaire a bien été effectué. Avec l'accord du secrétariat des paiements sont aussi acceptés via carte de crédit.

Le solde du paiement devra être versé 2 semaines avant le début du cours ou, après accord avec la secrétaire de l'école, le 1^{er} jour du cours.

Pour les cours de vacances s'appliquent les conditions de paiement convenues lors de l'inscription dans un groupe.

N.B. Les étudiants qui doivent demander un visa d'étude, devront payer le montant total des cours au moment de l'inscription, En cas de non obtention du visa, un remboursement de la somme sera effectué, déduction faite des frais d'inscription de 60 euros, des frais bancaires et les éventuels frais d'expédition pour l'envoi des documents par courrier desquels seront retenus les coûts au valeur d'environ 150 Euro.

2. Paiement:

Par virement bancaire à:

BANCA SELLA, SEDE DI PIAZZA CASTELLO, TORINO
IBAN IT40 X 03268 01000 053884700990
SWIFT CODE SELBIT2BXXX

Les frais bancaires sont à la charge du participant.

Avec autorisation préalable, il sera possible de procéder au règlement de l'acompte et de l'acquittement du montant total en argent comptant ou avec carte de crédit auprès du secrétariat de l'école.

3. Annulations:

a) Pour annuler la participation à un cours, il est nécessaire d'envoyer une demande d'annulation écrite via e-mail dans un délai non inférieur à 4 semaines avant le début du cours, et ce, afin d'être remboursé de l'acompte versé ; la taxe d'inscription (60,00 euros), quant à elle, ne sera pas remboursée. **Si l'annulation est effectuée dans les deux semaines qui précèdent le début du cours, 50% de l'acompte déjà versé sera remboursé, à l'exception de la taxe d'inscription. Dans le cas où un participant décide d'interrompre le cours qu'il vient de commencer, la somme qui a été versée ne lui sera pas remboursée.**

L'école se réserve le droit d'appliquer des variations aux prix, aux cours et aux horaires dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint ; ces derniers en seront avertis à l'avance.

b) Annulation d'un cours particulier :

Il sera possible d'annuler un cours particulier avec un préavis minimum de 24 heures, le cas échéant, 100% du montant sera dû et il sera impossible de récupérer le cours. Le numéro de cours acquis devra être pris dans une période de 12 mois à partir de la date initiale. Les cours qui n'ont pas été pris après l'expiration de ce délai seront perdus.

4. Responsabilité :

L'école n'a aucune responsabilité en cas de personnes inscrites qui tomberaient malades, qui subiraient un accident, qui subiraient la perte d'objets ou bien tout autre dommage. D'ailleurs, il est vivement recommandé aux participants de cotiser une assurance personnelle adéquate.

L'école est responsable en cas de dommages causés au participant par l'école même, et ce, exclusivement durant les activités prévues par le cours suivi.

Pour tout litige, c'est le tribunal de Turin qui fait référence.

5. Logement:

Sur demande spécifique du participant (indiqué sur le formulaire d'inscription), l'école peut s'occuper de la recherche d'un logement. L'étudiant se mettra en contact de la famille ou la structure d'accueil (B&B, hôtel ou appartement) à fin de convenir des détails (l'arrivée, le départ et les modalités de paiement). L'école n'est pas tenue responsable des éventuels problèmes qui pourraient survenir entre l'étudiant et la famille ou la structure d'accueil, toutefois on rappelle à l'étudiant de respecter les règles de la famille ou de la structure d'accueil.

6. Obligations de l'étudiant:

- Le participant est tenu de:
 - souscrire une police d'assurance en cas de séjour avec un visa d'étudiant
 - se procurer les documents nécessaires à son séjour en Italie ;
 - communiquer des absences éventuelles (obligatoire pour les étudiants qui disposent d'un visa d'étudiant)
 - respecter les conditions posées par les lieux d'hébergement.

7. Les cours:

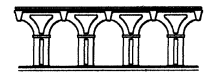
Cours individuel, en petit groupe, standard, en-ligne, combiné et culturel comprennent exclusivement les cours de langue et culture liés au thème choisis d'une durée de 55 minutes, la taxe d'inscription (comme cela est décrit dans la section sur les cours), le matériel didactique, ainsi que le test d'entrée, l'attestation de fréquentation et les activités des après-midi pour les cours présentiels.

Cours à thème comprennent:

- les cours de langue (15 ou 20 leçons de 55 minutes) le matin, les activités l'après-midi comme prévues sur le programme
- les frais d'inscription, servant à couvrir les coûts du matériel didactique et les frais administratifs liés à la réalisation du cours lui-même ;
- les activités culturelles, les dîners, les visites aux musées et sites, selon les détails décrits sur le programme du cours choisi.

8. État d'urgence COVID-19

À cause de la crise sanitaire COVID-19 l'école a préparé et applique un protocole de sécurité COVID-19 pour protéger les professeurs et les étudiants. Ce protocole prévoit entre autre que les étudiants communiquent sous forme d'auto-certification leur



état de santé et des possibles contacts avec des personnes susceptibles d'avoir contracté le virus et cela 14 jours avant le début du cours. L'étudiant recevra lors de son arrivé le protocole de sécurité qui est appliqué par l'école. L'école fera tout le possible pour faire le respecter pendant son séjour à l'école.

L'école se réserve le droit d'annuler les cours acquis par l'étudiant ou de les organiser online si les conditions ne sont pas remplies pour les organiser sur place ou si les autorités compétentes imposent un confinement pour la ville où se trouve l'école. Pour le cas que des changements pour les cours sont prévus par l'école, les frais du cours déjà payés par l'étudiant ne sont pas perdus.

Une annulation ou un ajournement du cours demandé par l'étudiant peut être accepté par l'école seulement à condition que l'étudiant ne peut pas fréquenter les cours (frontières fermées, un test COVID positif, l'impossibilité avec preuve de pouvoir suivre les cours online). Dans ce cas l'école peut proposer des solutions alternatives ou bien rembourser les frais d'inscription de 60 Euro qui normalement ne sont pas remboursables.

9. Fêtes nationales :

Pendant les jours fériés, les cours seront suspendus (1/1, 6/1, Pâques, lundi de Pâques, 13/4, 1/5, 2/6, 15/8, 1/11, 08/12, 24/12, 25/12, 26/12., 31/12), cependant, ils seront récupérés durant la période de cours normal.

Date,

Signature

.....

.....